

La nouvelle filière pour l'enseignement du judo, jujitsu

 **DEJEPS**

diplôme délivré par l'État

DEJEPS: diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » classé au niveau 3.

Ce diplôme prépare à des fonctions de Direction de structure associative (un ou plusieurs clubs) et est accessible à partir du 2^e dan.

PRINCIPALES FONCTIONS VISÉES :

- ▶ assurer l'enseignement et l'entraînement dans les associations et les structures fédérales ;
- ▶ assurer la direction technique d'une structure associative ;
- ▶ participer à des actions de formations pour les qualifications fédérales ou de niveau IV ;
- ▶ contribuer au développement du judo-jujitsu ;
- ▶ participer au fonctionnement de l'équipe technique régionale.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

DIPLÔME D'ÉTAT

DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Spécialité Perfectionnement sportif

Mention Judo Jujitsu


est attribué en application de l'arrêté de mention du 18 décembre 2008

à M. Monsieur PUEYO Eric

Né(e) le 30 janvier 1960 à LIBOURNE (33)

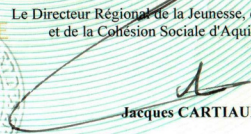
N° du diplôme DE-033-10-0101

At. Bruges, le 12 août 2010

Le Titulaire 

(Cachet et signature du Directeur)

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine


Jacques CARTIAUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPRIMERIE NATIONALE